



Soutien à la création de pôles de développement de l'économie sociale et solidaire dans les Pays

Région Bretagne

■ ■ L'action

Soutien à la structuration des acteurs de l'économie sociale et solidaire dans les Pays.

■ ■ Objectifs

- Favoriser l'inscription des acteurs de l'économie sociale et solidaire dans un réseau de territoire leur permettant d'une part, une meilleure visibilité de leur activité et représentation et d'autre part, le partage d'analyse des réalités territoriales et sectorielles, le développement de coopération afin de faire émerger des projets dormants, créateurs d'activités et d'emploi.
- Cette démarche doit se situer dans une logique d'auto-organisation des acteurs de l'ESS et ne pas se limiter au seul secteur associatif.

■ ■ Cible(s)

- Acteurs de l'économie sociale et solidaire
- 21 Pays (Conseil de développement, GIP...)

■ ■ Modalités de mise en œuvre

Un ou plusieurs acteurs de l'ESS, une collectivité locale ou Pays souhaitant s'engager dans la constitution d'un pôle de développement de l'ESS, peut lancer une démarche de préfiguration finançable par la Région. Cette démarche doit mobiliser un noyau plus large, impliquant les acteurs de l'ESS du territoire. Le but est de vérifier l'intérêt porté au projet, de définir les actions prioritaires à partir d'un diagnostic du territoire et des besoins des acteurs et de préfigurer le mode de gouvernance.

Suite à l'étude de préfiguration, si le projet est validé par les différentes parties prenantes, le pôle peut être créé (création ex nihilo ou adossement). Un chargé de mission est alors chargé de coordonner la mise en œuvre du plan d'actions du pôle. La Région peut alors être sollicitée pour le financement d'1 ou 2 postes en fonction de la taille du territoire et de la dynamique d'acteurs.

Dans le cadre de la convention pluriannuelle avec la Région, la CRES apporte un appui méthodologique aux acteurs dans les Pays dans le processus de légitimation du porteur de projet. Elle coordonne également les pôles de développement.

■ ■ Moyens affectés et partenaires financiers

Il n'y a pas de budget fixé pour cette action.

- Aide au fonctionnement du pôle : 35.000 € par an sur 3 ans par poste de chargé de mission
- Financement d'études de préfiguration : 25 000 € maximum

La Région encourage les pôles à rechercher d'autres financements auprès de Conseils généraux, des collectivités locales du Pays, d'acteurs de l'économie sociale et solidaire.

■ ■ Autres partenaires

CRES et les collectivités locales dont le Département d'Ille-et-Vilaine (35) qui a été très actif.

■ ■ Impacts / évaluation

Octobre 2010 : 8 pôles en fonctionnement, CADES dans le Pays de Redon et Vilaine, Réso solidaire dans le Pays de Rennes, ADESS dans les Pays de Brest et de Morlaix, BRAS (Brocéliande richesses associatives) dans le Pays de Brocéliande, Horizons solidaires dans le Pays de St Malo, vallons solidaires dans le Pays de vallons, et Vilaine et E2S dans le Pays de Vannes.

6 études de faisabilité sont en cours de réalisation : Pays de Dinan, Pays de Fougères, Pays de St-Brieuc, Pays de Cornouaille, Pays de Lorient et Pays de Trégor-Goëlo.

■ ■ Pour en savoir plus

Rendez-vous sur :

www.bretagne.fr ■ www.essenregion.org

Contact

Conseil régional de Bretagne

Direction économie - service innovation sociale et économie sociale et solidaire
283, avenue du Général Patton, CS 21101- 35711 Rennes Cedex

Christine MERCIER, Chef de service

Tél : 02 99 27 12 63

E-mail : christine.mercier@region-bretagne.fr



*Cette fiche a été réalisée par l'Avise,
dans le cadre de l'animation du centre de ressources www.essenregion.org,
avec le soutien du Fonds social européen*